



AGENCE BÉNINOISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : AGENCE BÉNINOISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (ABSSA)

Objet : Souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABSSA (accord-cadre de 03 ans à marchés subséquents)

Référence de l'AAO : S_DAF_121294

AAO N° : .003...-2026/PRMP/ABSSA/MAEP/APRMP/SPRMP du 23 AVR 2026

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) publié sur le portail web des marchés publics le 25 mars 2026.
2. L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National, afin de financer son fonctionnement et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABSSA (accord-cadre de 03 ans à marchés subséquents).
3. L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services relatifs à la souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'ABSSA en un lot unique. Des variantes ne pourront pas être prises en considération.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)** ou à son **secrétariat**, Email: secretariatprmpabssa@gmail.com et prendre connaissance des documents de l'Appel d'Offres au secrétariat de la PRMP du lundi au vendredi, aux heures suivantes : de 8 H à 12H 30 et de 14H à 17H30 à l'adresse suivante : **ABSSA sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 2^{ème} étage de l'immeuble, bureau 209, 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 01 21 31 22 89/ 01 97 09 88 71.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

Les exigences ci-dessous sont cumulatives.

- Ne pas être une entreprise en faillite ou en état de liquidation judiciaire ;
- Être une société spécialisée dans les prestations d'assurance et disposer d'au moins cinq (05) années d'expériences, justifiées par le registre de commerce ou les statuts (**Originaux ou copies légalisées**) (**Eliminatoire**) ;

NB : Il ne sera pas tenu compte de toute activité de prestations diverses et ou de commerce général.

- Apporter la preuve de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance en République du Bénin conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) (**Eliminatoire**) ;
- Apporter la preuve qu'elle n'est pas mise sous surveillance provisoire ou permanente à travers l'attestation de non sauvegarde délivrée par la Direction Nationale des Assurances conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) (**Eliminatoire**) ;
- Apporter la preuve que la compagnie d'assurance dispose d'un réseau agréé le plus étendu possible sur toute l'étendue du territoire national composé nécessairement de laboratoires, pharmacies, cliniques, hôpitaux et centres de santé à travers les agréments délivrés en fournissant les conventions avec tous les prestataires conventionnés du réseau de soins (les pages de garde et de signature faisant foi) (**Eliminatoire**) ;
- Justifier que la compagnie est en mesure de prendre en charge à distance les assurés à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée (**Eliminatoire**) ;
- Justifier que la compagnie est en mesure de fournir une carte d'assurance en couleur (format PVC) sur laquelle les informations d'identification seront bien lisibles, après fourniture de pièces

(actes de naissance et photo) dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés après notification du contrat approuvé à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée (**Eliminatoire**) ;

- Disposer de la preuve de la disponibilité du logiciel devant fournir les informations relatives aux analyses des dépenses de santé aux fins de mise en place des statistiques détaillées de consommation par bénéficiaire, par famille de prestations pour le contrôle des fraudes dans la gestion l'assurance maladie (**Eliminatoire**) ;
- Avoir exécuté avec satisfaction en tant que compagnie d'assurance au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) **et de l'année en cours (2026)**, au moins deux (02) prestations similaires de montant HT au moins égal à **soixante-seize millions deux cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-six (76 271 186) FCFA**, justifiés par les **attestations de bonne fin d'exécution légalisées /PV de réception définitive** signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration Publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé, assorties des contrats (**page de garde, page de signature et pages portant le montant**) ou des bons de commande (**Originales ou copies légalisées**) (**Eliminatoire**) .

NB : On entend par marché similaire :

- ✓ Un marché de prestations d'assurance maladie au profit du personnel de l'Administration publique, parapublique, sociétés d'Etat ou mixtes, sociétés privées d'envergure nationale et internationale ou une ONG Internationale ;
 - ✓ Un marché dont la valeur est égale au montant prévisionnel du marché objet de la soumission.
- **Exigences financières :**

Les exigences ci-dessous sont cumulatives.

- Fournir les **états financiers certifiés par la DGI en original ou en copie légalisée au tribunal (au niveau des pages de certifications) ou portant un code QR** des trois (03) derniers exercices (2025, 2024 et 2023) (**Eliminatoire**) ;
- Fournir une attestation de capacité financière en original, délivrée par une institution financière agréée en République du Bénin, justifiant qu'il dispose ou bénéficiera d'une ligne de crédit à hauteur de **quatre millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (4 237 288) francs CFA HTVA (Eliminatoire)** ;
- Avoir un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) au moins égal à **vingt-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf (25 423 729) francs CFA HTVA**, justifié par les états financiers certifiés **par la DGI et**

Bon à lancer

légalisés au tribunal des trois (03) derniers exercices (2025, 2024 et 2023) fournis dans l'offre (**Eliminatoire**).

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

Les exigences ci-dessous sont cumulatives.

- Ne pas être une entreprise en faillite ou en état de liquidation judiciaire ;
- Être une société spécialisée dans les prestations d'assurance justifié par le registre de commerce ou les statuts (**Originaux ou copies légalisées**) (**Eliminatoire**) ;

NB : Il ne sera pas tenu compte de toute activité de prestations diverses et ou de commerce général.

- Disposer du personnel d'encadrement technique composé au moins d' **un décideur**, titulaire d'un BAC + 5 en assurance ou équivalent avec au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles et ayant exécuté ou participé à l'exécution satisfaisante d'**au moins deux (02) prestations similaires**, de montant HT au moins égal à **soixante-seize millions deux cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-six (76 271 186) FCFA** au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) et de l'année en cours (2026) (**justifiées par les CV, les originaux ou copies légalisées du diplôme et des attestations de travail ou de bonne fin d'exécution et assorties des copies des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant) ou des bons de commande ou des lettres de mission signées et cachetées par le maître d'ouvrage ou son représentant précisant le rôle exact du personnel, le montant du marché et la période d'exécution)** et d'**un responsable** ayant un BAC + 3 en assurance ou équivalent avec au moins 5 ans d'expériences professionnelles et ayant exécuté ou participé à l'exécution satisfaisante d'**au moins deux (02) prestations similaires**, de montant HT au moins égal à **soixante-seize millions deux cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-six (76 271 186) FCFA** au cours des cinq (05) dernières années (2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) et de l'année en cours (2026) (**justifiées par les CV, les originaux ou copies légalisées du diplôme et des attestations de travail ou de bonne fin d'exécution et assorties des copies des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant) ou des bons de commande ou des lettres de mission signées et cachetées par le maître d'ouvrage ou son représentant précisant le rôle exact du personnel, le montant du marché et la période d'exécution)** (**Eliminatoire**) .

Don à lancer

- Apporter la preuve de l'agrément d'exercice de la profession d'assurance en République du Bénin conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) **(Eliminatoire)** ;
- Apporter la preuve qu'elle n'est pas mise sous surveillance provisoire ou permanente à travers l'attestation de non sauvegarde délivrée par la Direction Nationale des Assurances conformément au Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) **(Eliminatoire)** ;
- Apporter la preuve que la compagnie d'assurance dispose d'un réseau agréé le plus étendu possible sur toute l'étendue du territoire national composé nécessairement de laboratoires, pharmacies, cliniques, hôpitaux et centres de santé à travers les agréments délivrés en fournissant les conventions avec tous les prestataires conventionnés du réseau de soins (les pages de garde et de signature faisant foi) **(Eliminatoire)** ;
- Justifier que la compagnie est en mesure de prendre en charge à distance les assurés à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée **(Eliminatoire)** ;
- Justifier que la compagnie est en mesure de fournir une carte d'assurance en couleur (format PVC) sur laquelle les informations d'identification seront bien lisibles, après fourniture de pièces (actes de naissance et photo) dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés après notification du contrat approuvé à travers une note d'engagement datée, signée et cachetée **(Eliminatoire)** ;
- Disposer de la preuve de la disponibilité du logiciel devant fournir les informations relatives aux analyses des dépenses de santé aux fins de mise en place des statistiques détaillées de consommation par bénéficiaire, par famille de prestations pour le contrôle des fraudes dans la gestion l'assurance maladie **(Eliminatoire)** ;

- **Exigences financières :**

Les exigences ci-dessous sont cumulatives.

- Fournir le bilan d'ouverture et /ou les états financiers certifiés et légalisés de leurs années d'existence **(certifiés par la DGI et légalisés au tribunal au niveau des pages de certification) ou portant un code QR (Eliminatoire)** ;
- Fournir une attestation de capacité financière en original, délivrée par une institution financière agréée en République du Bénin, justifiant qu'il dispose ou bénéficiera d'une ligne de crédit à hauteur de : **quatre millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (4 237 288) francs CFA (Eliminatoire)** ;

Bon à lancer

(Signature)

- Fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels valide de montant hors taxe (HT) égal au moins à **quatre vingt trois millions huit cent quatre vingt dix huit mille trois cent cinq (83 898 305) FCFA (Eliminatoire).**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de **trois (03) ans en accord-cadre avec des contrats subséquents par année.**

Il est attendu que chaque soumissionnaire puisse donner sa meilleure offre en respectant les nouvelles dispositions ci-après :

- Le décret n°2020-286 du 27 mai 2020 portant cadre de souscription des polices d'assurance maladie au profit du personnel des structures de l'Etat ;
- L'arrêté n°1977/MEF/CAB/SGM/DGAE/DA/SIFR 316 SGG/20 portant document types de souscription des contrats d'assurance maladie groupe au profit des structures de l'Etat.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier complet d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 2^{ème} étage de l'immeuble, bureau 207 ou 209, 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 01 21 31 22 89/ 01 97 09 88 71, Email : secretariatprmpabssa@gmail.com, à compter du 30 avril.....2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.**

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

- 9- Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'original de l'offre technique, de l'offre financière, de la garantie de soumission et des renseignements relatifs à la candidature sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 2^{ème} étage de l'immeuble, bureau 209, 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 01 21 31 22 89/ 01 97 09 88**

¹ Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

71, Email : secretariatprmpabssa@gmail.com au plus tard, le 21 mai 2026, à 10 heures 00 minute (heure locale GMT + 1).

NB :

- ✓ La note circulaire de l'ARMP N°2024-005/ARMP/SP/DRR-A/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, de fournitures et services en République du Bénin, fait partie intégrante du présent dossier d'appel à concurrence ;

L'offre technique et l'offre financière devront être présentés en deux (02) documents distincts et non en un document unique séparé par un intercalaire.

- ✓ La clé USB du soumissionnaire devra comporter quatre (04) fichiers PDF à savoir :
 - L'offre technique ;
 - L'offre financière ;
 - La garantie de soumission ;
 - Le formulaire de renseignements relatifs à la candidature et ses annexes.

Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et à la date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

- 10- Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 1^{er} étage de l'immeuble** à 10 heures 30 minutes (heure locale GMT+1) le 21 mai 2026.

- 11- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **sept cent soixante mille sept cent douze (762 712) francs CFA**.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'Appel d'Offres. **Le statut de la micro, petite et moyenne entreprise sera prouvé par la fourniture d'une attestation d'identification comme telle, délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME).** La non-production de cette attestation entraîne le rejet de l'offre.

12- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Bon à lancer

Cotonou, le **23 AVR 2026**



Aolou SIDI
Personne Responsable
des Marchés Publics